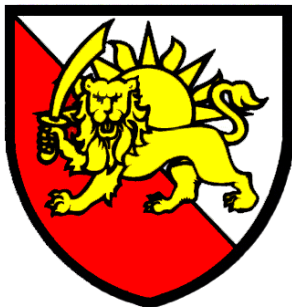


Chesalles, le 5 avril 2007



AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 8/2006-2011 concernant la pose de tubes vides destinés à l'éventuel développement télé-réseau.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le préavis qui suit s'inscrit dans une volonté de relier la commune de Chesalles aux « autoroutes de l'information » et ainsi ne pas rester à la traîne du développement des réseaux multimédia.

Ce rôle était, jusqu'à aujourd'hui assuré par l'entreprise Swisscom héritière du monopoliste « PTT ».

Swiscom s'intéresse avant tout à sa rentabilité. Elle délaisse les régions périphériques moins densément peuplées. Les solutions techniques désuètes proposées, ne sont plus à la hauteur des attentes légitimes de la population.

Grâce au développement technique, elle n'est plus le seul fournisseur de téléphonie et services internet. D'autres acteurs sont capables d'assurer les mêmes services. Encore ont-ils besoin d'un accès aux divers foyers. Dans la Commune de Curtilles, par exemple, la société Cablecom peut proposer ses services grâce au télé-réseau « Broyevision ».

Lors de la première tranche des travaux du réseau COSVEGAZ destinés aux villages de Brenles, Chesalles, Sarzens, la société Broyevision proposait de fournir un tube pour l'extension future du télé-réseau. Les Municipalités des 3 communes ont accepté cette offre, charge à elle de financer la pose.

A l'heure actuelle, un tube vide relie Curtilles à nos trois villages. En temps voulu il pourra être équipé d'une fibre optique, créant ainsi le « réseau intercommunal »

L'extension du télé-réseau à nos villages (réseau secondaire), exige des moyens financiers importants. Sa mise en œuvre ne sera possible que si les communes le décident d'un commun accord. La Municipalité estime que la mise à profit des fouilles du gaz représente un préalable indispensable.

Avec la réalisation du réseau de gaz la possibilité nous est donnée de poursuivre la pose de tubes à un tarif acceptable (fr. 4.- de fourniture + fr. 4.- la pose + divers et imprévus fr. 2.-, soit environ fr. 10.- par mètre courant)

Les fouilles actuellement prévues, s'étendent sur environ 2'200m, (1600 m au village et 600 vers les fermes foraines).

Tenant compte de ce qui précède nous devons nous attendre à une facture d'environ fr. 22'000.-

Notons encore que Sarzens posera les tubes destinés au téléseu. Brenles n'a pas encore statué sur ce point. Les intentions de sa Municipalité vont toutefois clairement dans ce sens.

Finalement, au titre d'information, nous portons à la connaissance du Conseil Général, les taxes de raccordement actuellement pratiquées par Broyevision.

| | | |
|------------------------------|-----|-----------------|
| - Premier raccordement | fr. | 2'500.- |
| - Appartement supplémentaire | fr. | 500.- à 550.- |
| - Prise supplémentaires | fr. | 150.- par prise |
| | | |
| - Taxe d'abonnement mensuel | fr. | 17.- |

CONCLUSION :

La Municipalité propose au Conseil Général :

- D'accepter cette dépense non prévue au budget. Ceci afin de laisser toutes les portes ouvertes au possible développement du téléseu.

Adopté en séance de la Municipalité du 23 avril 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

E X T R A I T

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la Commune de Chesalles

Séance du 16 mai 2007

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N° 8/2006-2011 concernant la pose de tubes vides destinés à l'éventuel développement du téléseau.

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 16 mai 2007.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: